

Document d'action du Fonds fiduciaire de l'UE

Intitulé	Référence: T05-EUTF-SAH-BF-05 Programme d'Appui à l'Emploi dans les zones frontalières et périphériques
Zone bénéficiaire de l'action / localisation	Burkina Faso L'action sera menée dans les zones géographiques suivantes: Régions de la Boucle du Mouhoun, du Nord et du Sahel.
Montants concernés	Coût total estimé: 7 000 000 EUR Montant total provenant du Fonds fiduciaire: 7 000 000 EUR
Modalités de mise en œuvre	Gestion indirecte - Convention de délégation avec Expertise France <i>Organisations de la Société Civile (OSC) sélectionnées par appel à projet</i>
Code CAD	150, 160, 321
Priorité d'intervention du Plan d'Action de La Valette	1. Avantages des migrations en termes de développement et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées
Indicateur(s) du Plan d'Action de La Valette	A9. Create new economic opportunities for young women and men
Domaines d'intervention du Fonds fiduciaire	1. Développement économique et emploi
Objectif du Cadre opérationnel Sous-objectif(s) du Cadre opérationnel	1. Prévenir la migration irrégulière et les déplacements forcés et faciliter la gestion de la migration ainsi que les retours 1.1. Créer des perspectives économiques et d'emploi dans les régions présentant un fort potentiel migratoire pour prévenir la migration irrégulière et faciliter les retours
Durée de la mise en œuvre	36 mois
Bénéficiaires de l'action	5 000 à 10 000 jeunes et femmes ont bénéficié d'une formation professionnelle et sont par la suite suivis au moins pendant un an 300 à 600 entrepreneurs sont formés 300 à 600 entreprises sont créées Au moins 20 associations ont été renforcées

1. RESUME DE L'ACTION ET DE SES OBJECTIFS

Dans un contexte sous régional sécuritaire favorisant les migrations irrégulières et le déplacement de populations, la création d'opportunités économiques pour les communautés locales burkinabè, en s'appuyant sur les acteurs locaux apparaît comme une réponse adaptée et nécessaire afin de stabiliser ces populations sur leur territoire.

Ainsi l'objectif de ce projet impliquant directement les Organisations de la Société Civile (OSC), actrices premières du développement, est de limiter les risques de migration et de radicalisation des jeunes désœuvrés, par la création d'emploi via l'appui à l'insertion socio-professionnelle.

Pour ce faire, le présent projet s'articulera autour de deux volets :

- la mise en place de programmes de formations professionnelles ;
- l'aide à la création de micro et petites entreprises.

Le projet ciblera les jeunes et les femmes des zones frontalières, sans toutefois exclure des interventions dans d'autres zones à populations vulnérables. L'accompagnement des bénéficiaires par les OSC constitue un élément important du dispositif.

Des appels à propositions seront lancés auprès des OSC implantées en priorité dans les zones frontalières nord du pays. Ces OSC sont en effet les mieux à même de connaître les besoins locaux en métiers de base et d'organiser les sessions de formation adaptées en mobilisant les capacités locales.

Deux types d'OSC/Associations locales pourront être retenus :

- Celles portant des programmes pertinents et disposant d'ores et déjà de l'ensemble des compétences nécessaires ;
- Celles portant des programmes pertinents, mais pour lesquels un accompagnement en renforcement de capacités sera nécessaire. Elles pourront ainsi elles-mêmes bénéficier d'un accompagnement en renforcement de capacités (gestion comptabilité et développement de partenariats notamment), afin de maximiser les chances de durabilité du programme.

L'ensemble des OSC/associations locales seront invitées à construire des stratégies de pérennisation. Elles devront indiquer les modalités qu'elles envisagent, après la clôture du programme, permettant d'assurer le maintien des sessions de formation et de l'accompagnement en direction de nouveaux bénéficiaires.

2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE

2.1. Contexte national

Avec une population avoisinant les 17 millions d'habitants, le Burkina Faso connaît une forte croissance démographique (3,1 % par an). Cette dynamique démographique, couplée à une forte jeunesse de la population, dont 47 % a moins de 15 ans et 59 % moins de 20 ans, génère d'importantes demandes sociales et met en évidence les nombreux défis à relever. Si cette jeunesse représente un atout, comme vecteur potentiel d'innovation, de créativité et de progrès, elle constitue également une contrainte au regard des revendications que celle-ci porte. En effet, les politiques publiques peinent à satisfaire les demandes récurrentes des jeunes en ce qui concerne l'accès aux services sociaux de base et à des emplois productifs et décents. Malgré un taux de croissance moyen du PIB de 5% par an ses dernières années, le taux de pauvreté nationale demeure élevé (bien qu'en recul, avec 40,1% en 2014 contre 46,7% en 2009). Depuis 2014, le contexte de détérioration du climat social et politique suite à

l'insurrection populaire d'octobre 2014, la chute des cours des matières premières ou encore les conflits voisins ne font qu'accroître cette pression sociale, source d'instabilité.

Les régions de la Boucle du Mouhoun, du Nord et du Sahel – frontalières et cibles du présent projet – sont des zones principalement rurales, où les indicateurs sociaux sont parmi les plus alarmants. La région du Nord est en effet la région qui concentre le plus de pauvreté (taux de pauvreté de 70,4%), suivi de la Boucle du Mouhoun (59,7%). Les potentialités économiques y étant très restreintes, les jeunes désœuvrés se présentent de plus en plus fréquemment comme des candidats au départ vers l'Europe, quand leur oisiveté ne les incite pas à se radicaliser pour aller combattre dans les rangs des factions dans les pays voisins.

La dégradation de la situation sécuritaire dans les régions frontalières concernées par le projet est liée aux problématiques transfrontalières et djihadistes. Cependant, cette instabilité relève autant du banditisme ordinaire des populations de villages, pour qui l'isolement actuel conduit à un manque d'alternatives.

La thématique de la formation professionnelle et de l'insertion des jeunes, a été présentée comme première priorité dans la Déclaration de politique générale du Premier Ministre en février 2016 et constitue un des défis majeurs à relever dans le nouveau Plan National de Développement Economique et Social (PNDES). Plus spécifiquement, la Politique nationale de l'Emploi (PNE) met en exergue la relation qui existe entre la formation technique et professionnelle et l'emploi, et la Politique nationale d'enseignement et de formations techniques et professionnelles (PN/EFTP) promeut l'artisanat en le présentant comme un « élément fixateur des jeunes et des adultes dans leurs terroirs ».

2.2. Contexte sectoriel

La frange jeune de la population vit dans une situation de pauvreté, exacerbée par le taux de chômage et le sous-emploi. En milieu rural, le travail est concentré sur quatre mois de l'année (juin à octobre) au moment des cultures. Dans ce contexte, les jeunes ruraux migrent le reste de l'année, soit en ville, soit vers les zones côtières, de manière permanente ou saisonnière (Côte d'Ivoire, Ghana etc.).

Le marché du travail burkinabè se caractérise en outre par une prédominance de l'économie informelle, qui occupe 70% de la population active, une faible salarisation de l'activité économique avec 7,5% de la population active occupée, des disparités de genre dans l'accès à l'emploi ainsi que l'inadéquation entre le système éducatif et l'emploi.

Les femmes subissent une double ségrégation professionnelle horizontale et verticale. Elles sont massivement présentes dans des activités capitales comme l'agriculture ou dans le secteur informel (artisanat, etc.).

Au niveau de la formation professionnelle et de l'emploi, quelques caractéristiques ressortent qui sont communes aux régions frontalières : insuffisance de formation professionnelle des jeunes, insuffisance des infrastructures scolaires de tout type, manque de qualification professionnelle pour les offres de travail dans un contexte où des créneaux porteurs existent pourtant, dévalorisation dont souffrent certains métiers, manque d'unités de transformation des produits ou production pouvant générer des emplois, etc. Les difficultés d'accès au financement constituent également des freins importants pour des jeunes désirant monter leur petite entreprise. Face à ces difficultés sectorielles, le risque s'accroît de voir les jeunes s'affilier à des mouvements et organisations extrémistes ou intégristes.

Pour la mise en œuvre des actions de formation, le recours aux OSC locales apparaît être une stratégie d'action opportune : bien implantés localement, elles disposent d'une connaissance de terrain sur les contextes et besoins locaux. Elles seront par là-même renforcées dans leurs capacités d'intervention.

3. ENSEIGNEMENTS ET COMPLEMENTARITE

3.1. Expérience de l'organisation et enseignements tirés

La situation sécuritaire dans la zone saharo-sahélienne s'est ajoutée à un taux de chômage élevé des jeunes dans les régions frontalières pour faire pression sur les causes profondes des migrations illégales, même si elles sont principalement régionales. Ce projet contribuera à inverser la tendance en proposant à une jeunesse burkinabè en pleine expansion des opportunités économiques, décentes, durables et ancrées dans les territoires.

Ce programme, viendra renforcer la résilience des populations des zones frontalières, par le financement d'actions de formations et de projets de créations de micro et petites entreprises, portées par des associations burkinabè.

La plus-value d'une telle méthode a déjà été démontrée et testée au niveau de l'Ambassade de France au Burkina Faso; le Fonds Social de Développement (FSD), devenu aujourd'hui Fonds d'appui aux projets innovants de la société civile et des coalitions d'acteurs (PISCCA) est un dispositif d'appui à la société civile, que l'Ambassade de France met en œuvre depuis 1995 au Burkina Faso. Il a ainsi permis de financer plusieurs centaines de microprojets de développement local, visant à lutter contre la pauvreté et à renforcer les acteurs locaux de développement.

A titre d'exemple, la dernière enveloppe du FSD a permis de financer 25 projets entre 2009 et 2013 pour un montant total de 700 000 EUR. Les thématiques principales concernées étaient la promotion des activités génératrices de revenus, l'éducation, la santé et la formation professionnelle. L'évaluation de cette dernière enveloppe a souligné les avantages comparatifs d'un tel outil, particulièrement pertinent pour les OSC burkinabè. La dimension modeste des projets financés est adaptée à la nature des OSC au Burkina Faso, permettant ainsi de toucher une diversité de structures et d'initier un processus d'apprentissage en matière de gestion de projet. Ces OSC acquièrent davantage de crédibilité vis-à-vis d'autres partenaires publics ou étatiques, et renforcent leur structuration en tant que groupement. Même à petite échelle, les effets et impacts des projets sont importants, permettant une amélioration des conditions de vie des populations bénéficiaires (accroissement des revenus des bénéficiaires, diffusion de nouvelles techniques et innovations organisationnelles, amélioration de l'accès aux services sociaux de base) tout en s'intégrant dans les priorités des populations et du gouvernement.

Au regard de ces caractéristiques, un tel outil se révèle particulièrement opportun pour agir sur les déterminants socio-économiques des migrations. Le Fonds Fiduciaire d'Urgence permet de poursuivre sur cette voie tout en ciblant un nombre de bénéficiaires plus important à travers les OSC soutenues. Il permettra également de renforcer les capacités des OSC elles-mêmes, à travers par exemple la diffusion d'outils de suivi et de gestion de projets, ou encore de manuels de comptabilité simplifiée. Dans un objectif de cohérence d'ensemble du programme, des séances d'échange d'expérience et de formation conjointe pourront également être organisées.

Par ailleurs, les zones concernées par le programme étant des zones classées « rouges » par le Centre de crise du Ministère des Affaires Etrangères français, elles seront très peu accessibles aux bailleurs eux-mêmes. En pratique, seules les associations pourront s'y rendre. Dans ce cadre, les OSC locales (qui auront pu par ailleurs bénéficier de formations de formateurs)

permettront d'assurer un maillage du territoire en profondeur, par leur connaissance du terrain et des problématiques locales.

Par ailleurs, le BIT note que les très petites et petites entreprises (MPE) constituent l'essentiel du tissu économique burkinabè. Celles-ci offrent, au regard de l'emploi, des avantages multiples ; génératrices d'emplois, nécessitant peu de ressources financières et matérielles, elles sont d'une grande diversité sectorielle et de forme. Des créneaux porteurs et des niches d'emplois sont à exploiter, notamment, dans :

- le secteur de l'agriculture, qui représente 30% du PIB du Burkina Faso dans le cadre des métiers peu valorisés mais indispensables comme l'artisanat mécanique, la maintenance agricole, ainsi que les métiers de la transformation, le conditionnement, le transport, la commercialisation, etc.
- le secteur minier, y compris l'orpaillage, constitue dans les régions cibles un levier important d'emplois (directs et indirects) : exploitation, transports et approvisionnement en intrants, maintenance, petite hôtellerie, restauration, sécurité.
- le secteur de l'assainissement (dalles, structures...).

Il s'agit donc d'exploiter ces créneaux porteurs d'emplois dans ces régions déshéritées. Mettre en place des formations professionnelles et en entrepreneuriat dans les langues locales (fufuldé, korunfé, mooré, etc.) permettra de combler un manque de formations professionnelles adaptées au public cible et permettra une meilleure intégration des jeunes dans le tissu local.

3.2. Actions complémentaires

Le FSD a fait place depuis 2015 au fonds PISCCA, géré directement par le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC). Cet instrument se propose d'intervenir sur trois thématiques : (i) l'insertion socio-professionnelle des jeunes et des femmes ; (ii) l'amélioration des conditions de vie dans les zones d'orpaillage ; (iii) la préservation de l'environnement au niveau local. Validée en septembre 2015, cette enveloppe de 700 000 euros répartie sur trois ans est allouée au poste depuis début 2016, et mise en œuvre via des appels à projets thématiques. Un premier appel à projet a été lancé en 2016, permettant de sélectionner 5 projets menés par des OSC burkinabè, parmi 200 candidatures. Cette réponse massive des OSC témoigne de la réactivité et du dynamisme de la société civile burkinabè. Ce chiffre révèle également la pertinence du thème proposé, qui répond à un besoin très important de formation d'une jeunesse burkinabè, sans métier et largement désœuvrée. Dans le cadre du Fonds Fiduciaire de l'UE, il est donc proposé une « mise à l'échelle » de ce dispositif en ciblant la thématique de l'insertion socio-professionnelle des jeunes et des femmes, et en renforçant les capacités d'un plus grand nombre d'OSC travaillant au plus près des populations vulnérables.

3.3. Synergie et coordination des acteurs dans la zone d'intervention

Etant donné les thèmes retenus pour ce programme, les activités seront coordonnées en concertation avec les structures étatiques déjà actives sur le secteur : autorités locales, directions régionales de l'Agence Nationale. Pour l'Emploi (ANPE) et leurs centres régionaux de formation publics – et les fonds existants : le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA), le Fonds d'Appui au Secteur Informel (FAFI), etc. Les autorités concernées par la gestion et la stratégie des frontières seront associées à la définition des zones d'intervention et recevront des informations sur les résultats des actions et leurs impacts.

Les actions du programme seront ainsi élaborées en cohérence avec les stratégies nationales et régionales en matière d'emploi et de formation professionnelle (et en particulier avec le projet de développement des économies informelles dans le Sahel).

De même, des échanges étroits seront entretenus avec les partenaires intervenants dans les domaines et zones géographiques du programme, notamment :

- En premier lieu avec les autres coopérations intervenant dans le cadre du Fonds fiduciaire d'urgence :
 - la coopération italienne, qui met en place un projet d'insertion et de stabilisation socio-économique des jeunes et des femmes dans la province du Séno, dans la région du Sahel. Une coordination au niveau des formations proposées aux jeunes serait notamment souhaitable.
 - le Programme d'Appui à la gestion intégrée des Frontières au Burkina Faso (PAGIF-BF), autre projet financé par le FFU et délégué à la GIZ qui comporte un volet d'expansion des services de développement socio-économiques.
 - Le futur programme d'appui à l'emploi mis en œuvre par la coopération autrichienne¹.
 - Les interventions des ONG retenues dans le cadre de l'appel à manifestation relatif à la création de capacités de résilience des populations les plus vulnérables.
- Le PNUD, qui met en œuvre le Sous-Programme d'Augmentation de Revenus et de Promotion de l'Emploi Décent en faveur des femmes et des jeunes (PARPED), dans des zones d'interventions proches (dans les régions de la Boucle du Mouhoun et Nord).
- Le Groupe Danois de Déminage (DDG) qui mène, depuis février 2014, un programme de gestion communautaire des espaces frontaliers dans la région du Liptako Gourma, avec pour objectif d'améliorer la sécurité communautaire et renforcer la gestion transfrontalière de cette région. La connaissance par DDG du terrain et des acteurs locaux permettra de diffuser les informations sur notre programme et d'appuyer les petites associations locales dans la formulation de leur demande.
- La Banque Mondiale : Le Projet Emplois des jeunes et développement des compétences (PEJDC)
- Les autres partenaires impliqués dans des actions similaires (OIT, Canada, Luxembourg par exemple).

4. DESCRIPTION DETAILLEE

4.1. Objectifs

L'objectif global de l'action est de contribuer à la stabilité régionale et à une meilleure gestion des migrations, en s'attaquant aux causes profondes d'instabilité, de déplacements forcés de populations et de migration irrégulière, à travers de meilleures opportunités économiques, l'égalité des chances, la sécurité et le développement dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Nord et du Sahel.

Ce programme permettra la mise en place rapide d'actions concrètes à destination des populations vulnérables tout en proposant un renforcement des OSC locales, notamment à travers la diffusion de guides méthodologiques, des séances de formation de formateurs et d'échanges d'expériences.

¹ Une fois validé par le comité de sélection du Fonds fiduciaire d'urgence

Les objectifs spécifiques sont les suivants:

OS.1. Stimuler l'employabilité des jeunes et des femmes en développant leurs capacités entrepreneuriales via des formations professionnelles adaptées à la demande locale.

OS.2. Favoriser la création d'emplois productifs en stimulant le développement de micro et petites entreprises.

4.2. Groupes ciblés et bénéficiaires finaux

Groupes ciblés et bénéficiaires finaux :

5 000 à 10 000 jeunes de plus de 16 ans et femmes ont bénéficié d'une formation professionnelle. Un an après leur formation, la majorité ont une activité (stagiaire, salarié, entrepreneur).

De 300 à 600 entreprises sont créées. Un an après leur création, ces entreprises seront évaluées sur leur durabilité/pérennité.

4.3. Résultats escomptés et principales activités

OS1 : Stimuler l'employabilité des jeunes en développant leurs capacités entrepreneuriales via des formations professionnelles adaptées à la demande locale.

R1.1 Des jeunes de plus de 16 ans et femmes sont formés sur des compétences qui répondent à une demande locale.

Entre 5 000 et 10 000 jeunes et femmes sont ciblés.

A1.1.1 Conduite d'enquêtes légères de marché préalables portant sur les niches d'emploi porteuses et études de filières. Ces enquêtes seront de deux ordres :

- l'analyse des filières porteuses, et génératrices d'emplois directs et indirects ;
- plus largement, l'analyse des besoins de compétences actuelles et prévisionnelles dans les zones d'intervention du programme.

Ces enquêtes légères, menées sur une durée courte (environ un mois) consisteront en :

- l'analyse documentaire et actualisation de précédentes enquêtes : initiatives et politiques publiques de l'emploi et de la formation professionnelle, les résultats des autres programmes (notamment ceux du PARPED et du PEJDC, ainsi que des programmes menés par l'Italie et le Canada par exemple).
- au besoin, enquête légère de terrain : rencontre avec les acteurs locaux (collectivités locales, services déconcentrés, entrepreneurs, fédérations professionnelles, syndicats...).

La conduite de ces enquêtes pourrait être confiée à l'Observatoire national de l'emploi et de la formation professionnelle (ONEF), ou à un bureau d'étude.

A1.1.2 Renforcement des capacités entrepreneuriales des jeunes et des femmes dans le cadre de formations courtes (quelques semaines) préalablement au versement de la subvention pour la création de micro et petites entreprises (modules orientés vers la maîtrise des circuits d'approvisionnement des intrants et de la commercialisation des produits finaux, les capacités organisationnelles et fonctionnelles des producteurs, la compétitivité des produits artisanaux, les alternatives des petits métiers, etc.)

A1.1.3 Mise en place des formations adaptées à des métiers agricoles et artisanaux, aux métiers de maintenance, en langue nationale et/ou locale

A1.1.4 Dans le cadre de leur formation professionnelle, placement des personnes auprès d'un maître de stage

R1.2 : Les capacités d'entrepreneuriat des jeunes et des femmes sont renforcées, leur offrant ainsi des opportunités économiques nouvelles et leur permettant de gérer les retombées de leurs activités

A1.2.1 Organisation de sessions de formation en gestion d'entreprise, petite comptabilité, épargne

A1.2.2 Organisation de formations en maintenance des équipements utilisés dans l'activité professionnelle afin d'augmenter le taux de rendement de l'investissement matériel

A1.2.3 Accompagnement des jeunes et des femmes formées dans le montage d'un projet d'insertion professionnelle

OS2 : Favoriser la création et pérennisation d'emplois productifs en stimulant le développement de micro et petites entreprises.

R2.1 : Les jeunes et les femmes formés sont accompagnés dans la création de micro et petites entreprises.

A2.1.1 Aide à l'insertion professionnelle des jeunes et femmes formés via une dotation en kits¹ de démarrage dans les domaines enseignés : intrants agricoles, petit matériel de maintenance, équipements agricoles, etc.

A2.1.2 Soutien à la création de 300 à 600 micro et petites entreprises dans les secteurs agricole (unité de production et de transformation de produits agricoles, pépinières agroforestières, commercialisation de produits locaux), d'intensification raisonnée de l'élevage (création d'étables fumières, mise en place de cultures fourragères dans les bas-fonds, etc) et artisanal (mécanique, maintenance, ferronnerie, etc.) via les subventions aux OSC

R2.2 : Les jeunes et les femmes formés sont intégrés durablement dans le marché de l'emploi en accédant à un emploi décent et rémunérateur, réduisant les risques de trafic, contrebande et à l'attraction des mouvements djihadistes.

A2.2.1 Accompagnement sur le court-moyen terme des jeunes et des femmes formées afin de s'assurer de la réussite de leur insertion professionnelle.

A2.2.2 Les jeunes et les femmes qui ont créé une micro ou petite entreprise rentable accueillent à leur tour des jeunes et femmes formées en stage ou pour un recrutement

R3.2 Les opportunités économiques locales sont accrues et leur promotion par des associations locales assurées

¹ Le coût de ces kits sera variable en fonction des activités des personnes formées. Le montant d'un kit est estimé à entre 300 000 FCFA et 1 000 000 FCFA (environ 500 à 1 500 euros)

A.3.2.1. Valorisation et renforcement des systèmes d'apprentissage professionnel

A.3.2.2. Renforcement des capacités en gestion comptable et en développement de partenariats pour les associations locales retenues, pour lesquels un accompagnement en renforcement de capacités sera nécessaire.

4.4. Analyse des parties prenantes

La promotion de l'emploi des jeunes, priorité du nouveau Gouvernement, est confiée au Ministère de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle (MJFIP). Le programme proposé au FFU complète le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA), qui reste centralisé à la région de Ouagadougou pour répondre aux demandes de projets portés par les centres de formation professionnelle et les employeurs. Ce fonds est financé par le Luxembourg, l'Autriche et l'Agence française de développement. Il peine cependant à être utilisé et gagnerait à être plus souple et décentralisé en régions.

La présente action propose de répondre aux besoins des populations en donnant un métier manuel de base au premier niveau de spécialisation. Ces besoins sont différents d'une région à l'autre. Les associations locales sont les mieux à même de les évaluer et de s'organiser pour y répondre. C'est pourquoi, les Organisations de la Société Civiles (OSC) seront les porteurs de projets.

Différents acteurs institutionnels seront impliqués, notamment :

- Le MJFIP via :
 - o l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE) et ses directions régionales, plateforme d'orientation des jeunes vers des métiers en adéquation avec le marché du travail et partie prenante, au regard de son expérience en matière d'entrepreneuriat et de formation professionnelle et en considération de la forte décentralisation de ses centres de formation.
 - o L'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (ONEF), qui dispose du savoir-faire pour identifier les filières porteuses et besoins professionnels dans les différents bassins d'emploi.

Les collectivités locales seront également impliquées : elles devront être informées des projets proposés et ces derniers devront se rapprocher des problématiques des plans de développement communaux.

De plus, un comité de pilotage sera mis en place, composé de représentants du Gouvernement (Ministère de la Jeunesse, Formation et Insertion Professionnelle - MJFIP et Direction du suivi des ONG (DSONG) du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement - MINEFID), de la DUE au Burkina Faso, ainsi qu'un représentant du SCAC.

Il servira de tribune de concertation avec les autorités nationales pour une synergie d'action et une sélection consensuelle des projets.

Enfin, un comité de sélection sera également créé. Il aura pour mission de sélectionner les projets retenus et sera composé d'un représentant de l'ANPE, de représentants de la société civile, de partenaires techniques et financiers présents dans la zone, d'un représentant de la délégation de l'Union européenne, ainsi que d'un représentant d'Expertise France et/ou ambassade de France. En fonction des projets présentés, ce comité se réunira à Ouagadougou ou dans les régions d'intervention du programme.

4.5. Risques et hypothèses

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
La situation sécuritaire restant largement volatile dans la région du Sahel, de nouvelles sources de radicalisation sont susceptibles d'apparaître dans les régions transfrontalières concernées par le projet.	E	Un système d'alerte précoce permet de réagir en proposant des réponses rapides et efficaces aux incidents pouvant survenir. Expertise France et l'Ambassade de France maintiendront un dialogue constant avec les bénéficiaires des projets afin de se tenir informées de tout développement sécuritaire.
Conflits entre les 3 pays : Burkina Faso, Mali et Niger perturbent la stabilité dans les zones frontalières.	F	Mise en place de projets pour renforcer la coopération transfrontalière (projet ACTS par exemple).
Les associations ou groupements régionaux ou locaux n'ont pas la capacité pour mettre en œuvre les initiatives qu'ils proposent.	M	Structuration d'un système de monitoring permettant d'adapter les actions au contexte politique et communautaire et d'appuyer les associations éprouvant des difficultés avec leur micro-projet.

4.6. Questions transversales

Une priorité sera donnée à la question transversale du genre dans la mesure où les femmes sont la catégorie de la population la plus affectée par la vulnérabilité économique au Burkina Faso. Elles subissent une double ségrégation professionnelle horizontale et verticale mais sont massivement présentes dans des secteurs capitaux comme l'agriculture ou le secteur informel (artisanat, etc.).

Les projets visant l'accès des femmes à des formations professionnelles et à l'accompagnement dans la création de micro et petites entreprises seront donc traités en priorité afin de favoriser l'insertion socio-professionnelle des femmes.

Le système de suivi & évaluation du programme sera élaboré de manière à pouvoir faire ressortir les impacts/résultats sur les différents groupes cibles (femmes/jeunes, etc.).

5. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

5.1. Convention avec l'organisation

La présente action sera mise en œuvre en gestion indirecte avec Expertise France qui signera une convention de délégation avec l'Union européenne.

Les subventions octroyées via le SCAC par Expertise France aux Organisations de la Société Civiles le seront suite au lancement d'un appel à projets et à la sélection des projets retenus.

5.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle

La durée de la mise en œuvre est de trois (3) ans, soit trente-six (36) mois.

Le délai pour le démarrage opérationnel des actions sera de 1 mois à partir de la signature de la convention de mise en œuvre, avec la préparation des appels à projets.

5.3. Modules et volets de la mise en œuvre

Le pilotage (maîtrise d'ouvrage) et la mise en œuvre effective du projet seront assurés conjointement par Expertise France et le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France au Burkina Faso. Le partenariat entre le SCAC et Expertise France est pertinent à plusieurs égards au vu de l'action présentée :

- L'expérience d'Expertise France dans (i) le champ de l'éducation et de l'insertion professionnelle et de l'emploi mais aussi de l'appui à l'entrepreneuriat; (ii) le montage, le pilotage et la gestion des projets de coopération au Burkina Faso et dans la région, et (iii) son accréditation pour gérer les fonds UE en gestion indirecte (coopération déléguée) ;
- La connaissance et l'expérience de terrain, des partenaires et des problématiques propres au Burkina du SCAC de l'ambassade de France à Ouagadougou qui a par ailleurs réalisé, à une échelle moindre, et comme indiqué plus haut, l'action présentée ici.

Le programme sera mis en œuvre et suivi par une unité de coordination d'Expertise France basée à Ouagadougou. Cette unité de coordination sera composée d'un Responsable de programme et d'un responsable administratif et financier qui assurera le suivi quotidien du projet ; elle sera appuyée dans la mise en œuvre et le suivi technique et financier par le département Protection Sociale et Emploi (PSE) d'Expertise France, à Paris.

L'unité de coordination, en relation étroite avec l'équipe à Paris, élaborera, lancera et conclura les contrats et conventions des appels à projets auxquels répondront les OSC locales, intervenant notamment dans les domaines de la formation, l'insertion professionnelle, le micro-crédit et l'appui à la création d'entreprises. Expertise France, pourra s'appuyer sur de solides expériences en matière de mise en œuvre et de suivi d'appel à projets et notamment sur l'initiative 5% du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

Il s'agira au travers des appels à projets de sélectionner les projets les plus pertinents, en respectant les règles fondamentales d'égalité de traitement des candidats et de transparence, pour atteindre les objectifs fixés de la présente action. Les propositions sélectionnées recevront une subvention allant de 60 000 à 200 000 EUR. Une participation financière des porteurs du projet de 10 à 20 % leur sera demandée (le nombre de subventions gérées sera compris entre 20 et 40).

Concrètement, l'équipe dédiée en lien avec le département PSE à Paris, prépare les termes de référence de l'appel à projets qui sont validés par le Comité de pilotage. Une fois les termes de référence finalisés, il en assure la publicité et la diffusion et reçoit les propositions en retour. Ces propositions sont analysées en interne en vue d'un classement par ordre de mérite qui sera établi par le sous-groupe de travail de comité de sélection (cf. 5.5.).

Ces appels à projets seront appréciés au travers d'une grille d'évaluation, déclinée en critères spécifiques, qui sera publiée avec l'appel à projet. Les critères de cette grille porteront principalement sur les capacités opérationnelles du porteur (expérience en gestion de projet, capacités managériales), sur la pertinence du projet proposé (par rapport aux besoins spécifiques locaux et aux dépenses annoncées, en terme d'impact social, de coût par bénéficiaire et de suivi des bénéficiaires), sur la méthodologie présentée (présence d'indicateurs objectivement vérifiables, faisabilité du planning) et enfin sur la viabilité du projet proposé (stratégie de pérennisation, viabilité financière et institutionnelle) . L'équipe de coordination s'assurera de la mise en œuvre des subventions. Afin de faciliter le suivi des projets dans les zones frontalières, en lien avec les autorités publiques, il est envisagé de lancer un appel d'offres pour le recrutement d'un bureau d'études local qui effectuera les missions de suivi.

Les progrès de l'action feront l'objet d'un suivi comme suit :

- Chaque OSC fournira à l'équipe projet des rapports narratifs et financiers concernant le projet mené, selon les clauses de la convention contractée. Des visites sur site seront organisées régulièrement pour faire état de l'avancement de chaque projet et prévoir éventuellement des ajustements des activités. La méthodologie de suivi sera basée principalement sur l'établissement de fiches de suivi, comprenant des indicateurs de résultats qui permettront d'évaluer les progrès de chaque projet.
- A la fin de chaque année de mise en œuvre du programme, un rapport annuel sera élaboré par l'équipe projet, composé d'un rapport narratif et d'un état financier. Un rapport final viendra rendre compte de la mise en œuvre de l'ensemble du projet.

5.4. Budget indicatif

Volet	Montant EUR
Objectif spécifique 1	3 900 000
Objectif spécifique 2	1 546 000
Unité de coordination et de suivi du projet	808 000
Communication et visibilité	70 000
Evaluation et audits	50 000
Sous total	6 374 000
Coûts administratifs (7%)	446 180
imprévus	179 820
Total de l'action	7 000 000

5.5. Structure organisationnelle et gouvernance de l'action

Expertise France et l'Ambassade de France superviseront le programme et présideront le COPIL avec la DUE. La composition du COPIL intègrera la participation des autorités locales, régionales et nationales ainsi que les ministères concernés. Le Conseiller de coopération jouera un rôle de pilotage du programme et sera appuyé par une équipe projet dédiée comme indiqué ci-dessus. Cette équipe aura la charge du suivi quotidien du programme : élaborer les dossiers d'appels à projets¹, compiler les éléments reçues des OSC soumissionnaires, préparer les dossiers qui seront soumis au comité de sélection, mettre en place des conventions de financement, ainsi que de faire le lien avec le siège d'Expertise France à Paris qui aura la responsabilité de la bonne mise en œuvre du programme.

Lancement des appels à projets et sélection des projets :

Comme précisé en 4.4., des appels à projets thématiques seront élaborés en concertation avec les autres acteurs impliqués dans le processus de sélection². Le SCAC préparera en coordination avec Expertise France un document de synthèse et de présentation des projets sur transmission des dossiers écrits, en écartant les projets non recevables sur base d'une évaluation bien argumentée. Le comité de sélection (qui comprendra un représentant de la

¹ Les procédures d'appel à projet seront similaires à celle mises en œuvre dans le cadre du projet PISCCA mené par l'ambassade de France (avec, en complément, la distinction entre le comité de pilotage et le comité de sélection)

² MJFIP dont l'ANPE, représentants de la société civile, des partenaires techniques et financiers, représentant de la délégation de l'Union européenne, représentant d'Expertise France et/ou Ambassade de France

DUE en tant qu'observateur) se prononcera ensuite sur les dossiers, constitués d'une note succincte et d'un dossier complet, selon la procédure suivante déclinée en 3 phases :

- 1) dans un premier temps, étude des notes succinctes et présélection¹ ;
- 2) dans un second temps, évaluation des dossiers complets présélectionnés ;
- 3) dans un troisième temps, rencontre avec les porteurs de projets et visite sur site avant sélection définitive des projets par le comité de sélection.

Mise en œuvre :

Une fois les projets des OSC sélectionnés, des conventions de subvention seront mises en place entre Expertise France et chaque OSC bénéficiaire. Conformément aux procédures appliquées par Expertise France, les conventions seront mises en œuvre sous forme de subvention directe au bénéficiaire, versée en deux ou trois tranches, dont le décaissement est conditionné à la transmission de rapports techniques et financiers.

Suivi sur le terrain, évaluation et audit :

Le recours à un bureau d'études pourra se faire pour le suivi terrain de projets menés en zones dont l'accès est déconseillé pour des équipes expatriées pour des raisons sécuritaires.

Certaines activités de formation, d'évaluation et d'audit seront également confiées à des bureaux d'études spécialisés dans le secteur, qui agiront en tant qu'assistance technique ponctuelle.

5.6. Suivi des résultats

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu qui fait partie intégrante des responsabilités de l'opérateur de mise en œuvre. À cette fin, l'unité de coordination établira un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action à travers des échanges réguliers, et élaborera des rapports narratifs et financiers annuels et un rapport final. Chaque rapport sera adressé à la Délégation de l'UE à Ouagadougou pour rendre compte de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus, mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action. La Délégation de l'UE au Burkina Faso pourra effectuer des visites de suivi du projet tout au long de la mise en œuvre et réaliser des missions de contrôles de suivi indépendants (ROM). Dans le cadre des projets financés par le FFU, un système spécifique de suivi, monitoring et évaluation sera mis en place pour structurer et uniformiser les rapports tout en donnant la visibilité nécessaire aux projets subventionnés.

5.7. Évaluation et audit

5.7.1. Evaluation et audit par la Commission européenne

Eu égard à la nature de l'action, il sera procédé à une évaluation finale de la présente action ou ses composantes par l'intermédiaire de consultants indépendants, commandée par la Commission.

¹Un sous-groupe de travail de comité de sélection assurera la présélection des projets sur la base des notes succinctes

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. L'opérateur de l'action et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

5.7.2. Evaluation et audit par le(s) organisation(s)

Les audits financiers annuels seront mis en œuvre selon les règles d'Expertise France applicables dans le cadre de projets en gestion déléguée.

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

5.8. Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.4 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

Sans préjudices des provisions des contrats de mise en œuvre, la Commission européenne se réserve le droit de publier les résultats, les indicateurs et leurs cibles du projet. Dans le cadre des projets financés par le FFU, un système spécifique sera mis en place pour assurer la visibilité nécessaire aux projets subventionnés.

Liste d'acronymes

ACTS : Appui à la Coopération Transfrontalière au Sahel

ANPE : Agence Nationale Pour l'Emploi

BIT : Bureau International du Travail

COCAC : Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle

DDG : Groupe Danois de Déminage

DSONG : Direction de Suivi des ONG

DUE : Délégation de l'Union Européenne

FAFPA : Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage

FASI : Fonds d'Appui au Secteur Informel

FSD : Fonds Social de Développement

MJFIP : Ministère de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle

MINEFID : Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement

MPE : Micro et Petites Entreprises

PARPED : Sous-Programme Augmentation de Revenus et Promotion de l'Emploi Décent

PAGIF-BF : Programme d'Appui à la gestion intégrée des Frontières au Burkina Faso

PEJDC : Projet Emplois des jeunes et développement des compétences

PIB : Produit Intérieur Brut

PISCCA : Projets Innovants des Sociétés Civiles et Coalitions d'Acteurs

PNDES : Plan National de Développement Economique et Social

PNE : Politique Nationale de l'Emploi

PN/EFTP : Politique Nationale d'Enseignement et de Formation technique et Professionnelle

PTF : Partenaires Techniques et Financiers

OIT : Organisation Internationale du Travail

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OSC : Organisations de la Société Civile

ONEF : Observatoire national de l'emploi et de la formation professionnelle

SCAC : Service de Coopération et d'Action Culturelle

UE : Union européenne

Annexe 1. DOMAINES THEMATIQUES DU FONDS FIDUCIAIRE

Domaine thématique 1: Développement économique et emploi	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Appui à l'entrepreneuriat, aux MPE/PME et au secteur informel, notamment en faveur des jeunes et des femmes	<input type="checkbox"/>	X
Appui au développement des zones de croissance économique	<input type="checkbox"/>	X
Renforcement des compétences professionnelles et techniques et amélioration de l'employabilité des jeunes filles et garçons	X	<input type="checkbox"/>
Domaine thématique 2: Sécurité alimentaire et nutritionnelle, développement rural et résilience	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Sécurité alimentaire et nutritionnelle	<input type="checkbox"/>	X
Production, productivité, valorisation et commercialisation des produits Agricoles	<input type="checkbox"/>	X
Infrastructures de proximité (désenclavement, maîtrise de l'eau Agricole etc.)	<input type="checkbox"/>	X
Gestion durable des ressources naturelles et Adaptation aux changements climatiques	<input type="checkbox"/>	X
Accès à l'eau potable, hygiène et assainissement, cadre de vie et accès aux services de base (santé, éducation etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Domaine thématique 3: Gestion de la migration	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Prévention de la migration irrégulière et lutte contre la traite des êtres humains	<input type="checkbox"/>	X
Droit d'asile, migration légale et mobilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Synergies entre migration et développement (soutien aux initiatives des diasporas)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aide au retour et à la réintégration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion des frontières	<input type="checkbox"/>	X
Domaine thématique 4: Gouvernance et prévention des conflits	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Renforcement de l'état de droit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prévention des conflits et de la radicalisation	<input type="checkbox"/>	X
Renforcement des capacités en soutien à la sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ANNEXE 2. MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans modification de la décision de financement. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes), s'il y a lieu, et pour rendre compte des résultats obtenus, mesurés par rapport aux indicateurs.

	Logique d'intervention	Indicateurs	Cibles (si disponible)
Objectif global: impact	L'objectif général de l'action est de contribuer à la stabilité régionale et à une meilleure gestion des migrations, en s'attaquant aux causes profondes d'instabilité, de déplacements forcés de populations et de migration irrégulière, en accroissant les opportunités économiques, l'égalité des chances, la sécurité et le développement.		
Objectif(s) spécifique(s): Effet(s) direct(s)	OS 1. Réduire l'instabilité des zones frontalières du BF, source de radicalisation et de migrations, via la création et le développement d'opportunités économiques pour les jeunes de plus de 16 ans et les femmes, dans les régions (Boucle du Mouhoun, Nord et Sahel) OS 2. Favoriser la création d'emplois productifs en stimulant le développement de micro et petites entreprises	Nombre de jeunes et de femmes formés. Un an après leur formation, nombre de personnes habitant toujours dans la région et ayant une activité (en distinguant les stagiaires, les salariés et les entrepreneurs) Nombre de très petites et petites entreprises (MPE) créées et/ou renforcées, Nombre d'entreprises pérennes après un an d'activité	5 000 à 10 000 personnes (salariés, entrepreneurs, jeunes à la recherche d'emploi) formés, 300 à 600 entrepreneurs formés dont plus de la moitié continueront à avoir une activité pérenne après un an d'exercice
Résultats	(OS 1) Résultat 1 : Des jeunes de plus de 16 ans et femmes sont formés à des métiers qui répondent à une demande. Résultat 2 : Les capacités d'entrepreneuriat des jeunes et des femmes sont renforcées, leur offrant ainsi des opportunités économiques nouvelles et leur permettant de gérer les retombées de leurs activités.	Nombre de formations à un métier réalisées Nombre de formations à l'entrepreneuriat réalisées Nombre de formations en maintenance réalisées Nombre de personnes formées pour chaque formation.	5 000 à 10 000 personnes formées.
Ré	(OS 2) Résultat 1 : Les jeunes et les femmes formées sont accompagnés dans la création de micro et petites entreprises.	Nombre de micro et petites entreprises créées.	300 à 600 entreprises créées.

	<p>Résultat 2 : Les jeunes et les femmes formés sont intégrés durablement dans le marché de l'emploi en accédant à un emploi décent et rémunérateur, réduisant les risques de trafic, contrebande et l'attraction des mouvements djihadistes.</p> <p>Résultat 3 : Les opportunités économiques locales sont accrues et leur promotion par des associations locales assurées.</p>	<p>Nombre de kits d'installation distribués.</p> <p>Nombre de microcrédits octroyés.</p> <p>Nombre d'associations locales renforcées</p>	<p>300 à 600 kits sont distribués</p> <p>300 à 600 microcrédits sont octroyés</p> <p>Au moins 20 associations ont été renforcées dans leurs interventions.</p>
--	--	--	--